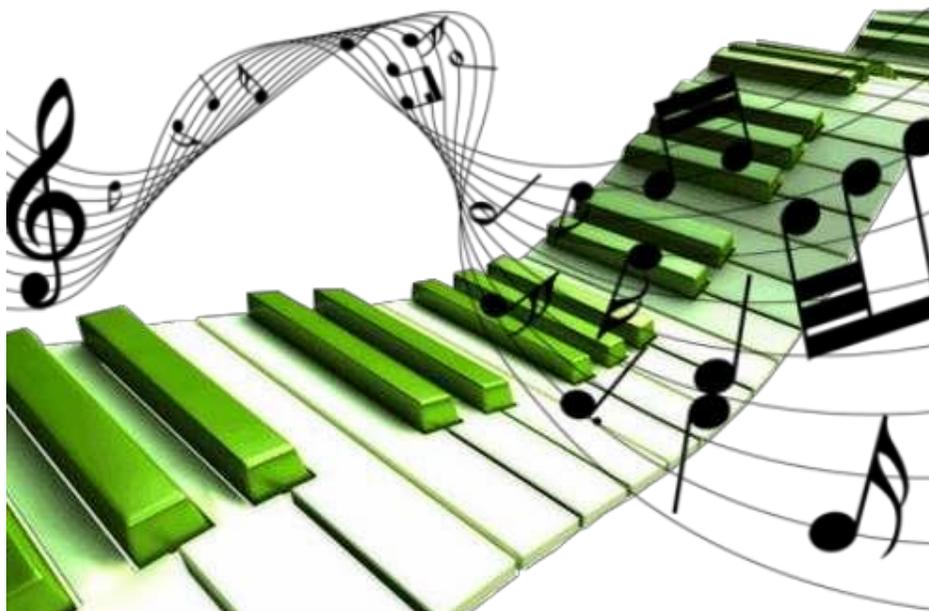


Planification annuelle

2025-2026

Spécialiste –MUSIQUE



Spécialistes de 1^{re} année

Francis Laurent

Musique

Duo-Tang

Musique, 1^{re} année

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales.

Avec le soutien de son enseignant, l'élève apprend à inventer de courtes pièces musicales par des ambiances sonores et rythmiques.

C2 - Interpréter des pièces musicales.

Avec le soutien de son enseignant, l'élève apprend à interpréter de courtes pièces vocales ou instrumentales. Il tient compte des gestes de direction (fin, début et tempo). Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il apprend le vocabulaire musical qui est en lien avec la partition.

C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.

Avec l'aide de son enseignant, l'élève nomme le vocabulaire musical présent dans l'œuvre. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et entendu. Il apprécie des œuvres musicales d'hier à aujourd'hui ainsi que celles de ses camarades de classe.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la première année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31 octobre		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 5 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
Interprétation vocale ou instrumentale Pratique collective de l'élève à l'instrument ou à la voix	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin.	Créations sonores de courte durée Évaluation écrite expliquant avec un vocabulaire musical ce que l'élève reconnaît de l'œuvre musicale et ce qu'il ressent Écoute et analyse d'œuvres musicales d'hier à aujourd'hui	Oui C1 C2 C3	Évaluation collective et individuelle à l'instrument Courtes créations sonores Analyse d'œuvres musicales d'hier à aujourd'hui	Non	Oui C1 C2 C3

Spécialistes de 2^e année

Francis Laurent

Exigences particulières, matériel de base

Musique

Duo-Tang

Musique, 2^e année

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales.	L'élève apprend à créer une ambiance sonore et/ou rythmique. L'élève apprend à organiser des sons et des ambiances, le tout en exploitant différents moyens sonores.
C2 - Interpréter des pièces musicales.	L'élève apprend à interpréter de courtes pièces vocales et instrumentales. Il tient compte des gestes de direction (fin, début et tempo). Il utilise sa voix et quelques instruments simples. Il apprend le vocabulaire musical qui est en lien avec la partition. Il doit aussi appliquer les éléments de technique instrumentale en tenant compte du caractère expressif de la pièce.
C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.	L'élève nomme et explique le vocabulaire musical présent dans une œuvre. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et entendu. Il apprécie des œuvres musicales d'hier à aujourd'hui ainsi que celles de ses camarades de classe.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 5 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
Interprétation vocale ou instrumentale Pratique collective de l'élève à l'instrument ou à la voix	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin.	Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique. Évaluation collective ou individuelle de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales Évaluation du vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales.	Oui C1 C2 C3	Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique. Bilan des évaluations collectives ou individuelles de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales Bilan des évaluations sur le vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales.	Non	Oui C1 C2 C3

Spécialistes de 3^e année

Francis Laurent

Exigences particulières, devoirs et leçons, matériel de base

Musique

Duo-Tang et flûte

Musique, 3^e année

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales.

En utilisant une démarche de création claire, l'élève apprend à créer une ambiance sonore, rythmique ou mélodique. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical proposé et étudié en classe ainsi que les moyens sonores et les éléments de technique exploitée.

C2 - Interpréter des pièces musicales.

L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix, sa flûte à bec et des percussions. Il commence à s'approprier le vocabulaire musical en lien avec la pièce et la technique instrumentale tout en suivant les règles de la musique d'ensemble et de l'enseignement collectif. Son interprétation contient des intentions claires et est en accord avec le texte musical.

C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.

L'élève utilise de plus en plus le vocabulaire relié à la musique et découvre des œuvres variées d'hier à aujourd'hui. À la suite d'audition d'œuvres, il repère et compare ce qu'il entend (vocabulaire musical étudié en classe) et ce qu'il ressent lors des appréciations. Il peut aussi associer l'œuvre à un contexte historique et social.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin. Tout au long de la troisième année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant. Tout au long de la quatrième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31 octobre		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 3 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
Interprétation vocale ou instrumentale Pratique collective de l'élève à l'instrument ou à la voix.	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin.	C1 Courtes créations d'ambiance sonore, mélodique ou rythmique. C2 Évaluation collective ou individuelle de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales C3 Évaluation du vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales.	Oui C1 C2 C3	C1 Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique. C2 Bilan des évaluations collectives ou individuelles de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales C3 Bilan des évaluations sur le vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales.	Non	Oui C1 C2 C3

Spécialistes de 4^e année

Francis Laurent

Exigences particulières, matériel de base

Musique

Duo-Tang et flûte

Musique, 4^e année

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales.

En utilisant une démarche de création claire, l'élève apprend à créer une ambiance sonore, rythmique ou mélodique. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical proposé et étudié en classe ainsi que les moyens sonores et les éléments de technique exploitée.

C2 - Interpréter des pièces musicales.

L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix, sa flûte à bec et des percussions. Il commence à s'approprier le vocabulaire musical en lien avec la pièce et la technique instrumentale tout en suivant les règles de la musique d'ensemble et de l'enseignement collectif. Son interprétation contient des intentions claires et est en accord avec le texte musical.

C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.

L'élève utilise de plus en plus le vocabulaire relié à la musique et découvre des œuvres variées d'hier à aujourd'hui. À la suite d'audition d'œuvres, il repère et compare ce qu'il entend (vocabulaire musical étudié en classe) et ce qu'il ressent lors des appréciations. Il peut aussi associer l'œuvre à un contexte historique et social.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la quatrième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31 octobre		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 5 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
Interprétation vocale ou instrumentale	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin.	C1 Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique.	Oui C1 C2 C3	C1 Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique.	Non	Oui C1 C2 C3
Pratique collective de l'élève à l'instrument ou à la voix.		C2 Évaluation collective ou individuelle de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales		C2 Bilan des évaluations collectives ou individuelles de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales		
		C3 Évaluation du vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales.		C3 Bilan des évaluations sur le vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales.		

Spécialistes de 5^e année

Francis Laurent

Exigences particulières, matériel de base

Musique

Duo-Tang

Musique, 5^e année

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales	L'élève utilise de façon consciente chacune des étapes d'une démarche de création en utilisant sa voix, des instruments de percussion ou des instruments mélodiques. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical, les moyens sonores et les techniques exploités. Il crée de courtes ambiances sonores, mélodiques ou rythmiques. Il apprend à travailler en coopération et d'ajuster sa démarche.
C2 - Interpréter des pièces musicales	L'élève s'approprie de plus en plus le contenu musical et la technique instrumentale tout en apprenant les règles de la musique d'ensemble (gestes de direction, tempo, nuances, fin, enchaînement). Son interprétation contient des intentions expressives et claires et est en accord avec le texte musical de la pièce choisie. L'élève respecte l'enseignement collectif de la musique et non individuel (soliste). Son interprétation est vocale ou instrumentale.
C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades	L'élève explique de plus en plus avec un vocabulaire musical étudié en classe ce qu'il entend et ressent dans une œuvre musicale. À la suite d'activités d'audition, il repère des éléments du vocabulaire et est amené à les comparer d'un extrait à l'autre et y associer des traces d'ordre socioculturel. Il apprécie des œuvres d'hier à aujourd'hui.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la cinquième année, l'élève développe les trois compétences avec le soutien de son enseignant.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31 octobre		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 5 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin	
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Résultat inscrit au bulletin
C2 Interprétation vocale ou instrumentale Évaluation collective de l'élève à l'instrument ou à la voix.	Non Fait l'objet d'apprentis sage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin.	C1 Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique. C2 Évaluation collective ou individuelle de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales C3 Évaluation du vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales.	Oui C1 C2 C3	C1 Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique. C2 Bilan des évaluations collectives ou individuelles de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales C3 Bilan des évaluations sur le vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales.	Oui C1 C2 C3

Spécialistes de 6^e année

Francis Laurent

Exigences particulières, matériel de base

Musique

Duo-Tang

Musique, 6^e année

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales

L'élève utilise de façon consciente chacune des étapes d'une démarche de création en utilisant sa voix, des instruments de percussion ou des instruments mélodiques. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical, les moyens sonores et les techniques exploités. Il crée de courtes ambiances sonores, mélodiques ou rythmiques. Il apprend à travailler en coopération et d'ajuster sa démarche.

C2 - Interpréter des pièces musicales

L'élève s'approprie de plus en plus le contenu musical et la technique instrumentale tout en apprenant les règles de la musique d'ensemble (gestes de direction, tempo, nuances, fin, enchaînement). Son interprétation contient des intentions expressives et claires et est en accord avec le texte musical de la pièce choisie. L'élève respecte l'enseignement collectif de la musique et non individuel (soliste). Son interprétation est vocale ou instrumentale.

C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.

L'élève explique de plus en plus avec un vocabulaire musical étudié en classe ce qu'il entend et ressent dans une œuvre musicale. À la suite d'activités d'audition, il repère des éléments du vocabulaire et est amené à les comparer d'un extrait à l'autre et y associer des traces d'ordre socioculturel. Il apprécie des œuvres d'hier à aujourd'hui.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la sixième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31 octobre		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 5 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
C2 Interprétation vocale ou instrumentale Évaluation collective de l'élève à l'instrument ou à la voix.	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin.	C1 Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique. C2 Évaluation collective ou individuelle de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales C3 Évaluation du vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales.	Oui C1 C2 C3	C1 Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique. C2 Bilan des évaluations collectives ou individuelles de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales C3 Bilan des évaluations sur le vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales.	Non	Oui C1 C2 C3

Exigences particulières, devoirs et leçons, matériel de base

Musique

Duo-Tang, flûte

Musique, 3^e année

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales

En utilisant une démarche de création claire, l'élève apprend à créer une ambiance sonore, rythmique ou mélodique. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical proposé et étudié en classe ainsi que les moyens sonores et les éléments technique exploitée.

C2 - Interpréter des pièces musicales

L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix, sa flûte à bec et des percussions. Il commence à s'appropriier le vocabulaire musical en lien avec la pièce et la technique instrumentale tout en suivant les règles de la musique d'ensemble et de l'enseignement collectif. Son interprétation contient des intentions claires et est en accord avec le texte musical.

C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades

L'élève utilise de plus en plus le vocabulaire relié à la musique et découvre des œuvres variées d'hier à aujourd'hui. À la suite d'audition d'œuvres, il repère et compare ce qu'il entend (vocabulaire musical étudié en classe) et ce qu'il ressent lors des appréciations. Il peut aussi associer l'œuvre à un contexte historique et social.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la troisième année, l'élève développe les trois compétences avec l'aide de son enseignant.

Tout au long de la quatrième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31 octobre		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 9 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
<p>C2</p> <p>Interprétation vocale ou instrumentale</p> <p>Évaluation collective de l'élève à l'instrument ou à la voix.</p>	<p>Non</p> <p>Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin</p>	<p>C1 Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique.</p> <p>C2 Évaluation collective ou individuelle de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales</p> <p>C3 Évaluation du vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales. Les évaluations sont faites sous forme de discussions, d'entrevue, de recherche ou d'examen écrit.</p>	<p>Oui</p> <p>C1 C2 C3</p>	<p>C1 Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique.</p> <p>C2 Bilan des évaluations collectives ou individuelles de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales</p> <p>C3 Bilan des évaluations sur le vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales. Les évaluations sont faites sous forme de discussions, d'entrevue, de recherche ou d'examen écrit.</p>	<p>Non</p>	<p>Oui</p> <p>C1 C2 C3</p>

Spécialistes de 4^e année

Francis Laurent

Exigences particulières, devoirs et leçons, matériel de base

Musique Duo-Tang et flûte

Musique, 4^e année

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales.	En utilisant une démarche de création claire, l'élève apprend à créer une ambiance sonore, rythmique ou mélodique. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical proposé et étudié en classe ainsi que les moyens sonores et les éléments de technique exploitée.
C2 - Interpréter des pièces musicales.	L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix, sa flûte à bec et des percussions. Il commence à s'approprier le vocabulaire musical en lien avec la pièce et la technique instrumentale tout en suivant les règles de la musique d'ensemble et de l'enseignement collectif. Son interprétation contient des intentions claires et est en accord avec le texte musical.
C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.	L'élève utilise de plus en plus le vocabulaire relié à la musique et découvre des œuvres variées d'hier à aujourd'hui. À la suite d'audition d'œuvres, il repère et compare ce qu'il entend (vocabulaire musical étudié en classe) et ce qu'il ressent lors des appréciations. Il peut aussi associer l'œuvre à un contexte historique et social.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la troisième année, l'élève développe les trois compétences avec l'aide de son enseignant.
Tout au long de la quatrième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31 octobre		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 5 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
<p style="text-align: center;">C2</p> <p>Interprétation vocale ou instrumentale</p> <p>Évaluation collective de l'élève à l'instrument ou à la voix.</p>	<p style="text-align: center;">Non</p> <p>Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin.</p>	<p>C1 Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique.</p> <p>C2 Évaluation collective ou individuelle de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales</p> <p>C3 Évaluation du vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales. Les évaluations sont faites sous forme de discussions, d'entrevue, de recherche ou d'examen écrit.</p>	<p style="text-align: center;">Oui</p> <p>C1 C2 C3</p>	<p>C1 Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique.</p> <p>C2 Bilan des évaluations collectives ou individuelles de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales</p> <p>C3 Bilan des évaluations sur le vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales. Les évaluations sont faites sous forme de discussions, d'entrevue, de recherche ou d'examen écrit.</p>	<p style="text-align: center;">Non</p>	<p style="text-align: center;">Oui</p> <p>C1 C2 C3</p>

Spécialistes de 5^e année

Francis Laurent

Exigences particulières, devoirs et leçons, matériel de base

Musique	Duo-Tang Flûte (facultative)
---------	---------------------------------

Musique, 5^e année

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales	L'élève utilise de façon consciente chacune des étapes d'une démarche de création en utilisant sa voix, des instruments de percussion ou des instruments mélodiques. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical, les moyens sonores et les techniques exploités. Il crée de courtes ambiances sonores, mélodiques ou rythmiques. Il apprend à travailler en coopération et d'ajuster sa démarche.
C2 - Interpréter des pièces musicales.	L'élève s'approprie de plus en plus le contenu musical et la technique instrumentale tout en apprenant les règles de la musique d'ensemble (gestes de direction, tempo, nuances, fin, enchaînement). Son interprétation contient des intentions expressives et claires et est en accord avec le texte musical de la pièce choisie. L'élève respecte l'enseignement collectif de la musique et non individuel (soliste). Son interprétation est vocale ou instrumentale.
C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.	L'élève explique de plus en plus avec un vocabulaire musical étudié en classe ce qu'il entend et ressent dans une oeuvre musicale. À la suite d'activités d'audition, il repère des éléments du vocabulaire et est amené à les comparer d'un extrait à l'autre et y associer des traces d'ordre socioculturel. Il apprécie des oeuvres d'hier à aujourd'hui.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la cinquième, l'élève développe les trois compétences avec l'aide de son enseignant.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31 octobre		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 5 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
Interprétation vocale ou instrumentale Évaluation collective de l'élève à l'instrument ou à la voix. Pratique d'évaluation écrite sur le vocabulaire musical étudié dans les œuvres entendues ou jouées.	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin.	C1 Courtes créations d'ambiance sonore, mélodique ou rythmique. C2 Évaluation collective ou individuelle de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales C3 Évaluation du vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales. Les évaluations peuvent être faites sous forme de discussion, d'entrevue, de recherche ou d'examen écrit.	Oui C1 C2 C3	C1 Courtes créations d'ambiance sonore, mélodique ou rythmique. C2 Bilan des évaluations collectives ou individuelles de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales C3 Bilan des évaluations sur le vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales. Les évaluations peuvent être faites sous forme de discussion, d'entrevue, de recherche ou d'examen écrit.	Non	Oui C1 C2 C3

Spécialistes de 6^e année

Francis Laurent

Exigences particulières, matériel de base

Musique	Duo-Tang Flûte (facultative)
---------	---------------------------------

Musique, 6^e année

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales.	L'élève utilise de façon consciente chacune des étapes d'une démarche de création en utilisant sa voix, des instruments de percussion ou des instruments mélodiques. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical, les moyens sonores et les techniques exploités. Il crée de courtes ambiances sonores, mélodiques ou rythmiques. Il apprend à travailler en coopération et d'ajuster sa démarche.
C2 - Interpréter des pièces musicales.	L'élève s'approprie de plus en plus le contenu musical et la technique instrumentale tout en apprenant les règles de la musique d'ensemble (gestes de direction, tempo, nuances, fin, enchaînement). Son interprétation contient des intentions expressives et claires et est en accord avec le texte musical de la pièce choisie. L'élève respecte l'enseignement collectif de la musique et non individuel (soliste). Son interprétation est vocale ou instrumentale.
C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.	L'élève explique de plus en plus avec un vocabulaire musical étudié en classe ce qu'il entend et ressent dans une œuvre musicale. À la suite d'activités d'audition, il repère des éléments du vocabulaire et est amené à les comparer d'un extrait à l'autre et y associer des traces d'ordre socioculturel. Il apprécie des œuvres d'hier à aujourd'hui.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.
Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la sixième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31 octobre		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 5 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
Interprétation vocale ou instrumentale Évaluation collective de l'élève à l'instrument ou à la voix. Pratique d'évaluation écrite sur le vocabulaire musical étudié dans les œuvres entendues ou jouées.	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin.	C1 Courtes créations d'ambiance sonore, mélodique ou rythmique. C2 Évaluation collective ou individuelle de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales C3 Évaluation du vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales. Les évaluations peuvent être faites sous forme de discussion, d'entrevue, de recherche ou d'examen écrit.	Oui C1 C2 C3	C1 Courtes créations d'ambiance sonore, mélodique ou rythmique. C2 Bilan des évaluations collectives ou individuelles de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales C3 Bilan des évaluations sur le vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales. Les évaluations peuvent être faites sous forme de discussion, d'entrevue, de recherche ou d'examen écrit.	Non	Oui C1 C2 C3

Spécialistes de 1^{er} cycle – Adaptation scolaire

Francis Laurent

Exigences particulières, devoirs et leçons, matériel de base

Musique

Un duo-Tang blanc pour la musique est demandé.

Musique, 1^{er} cycle

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales.

Avec le soutien de son enseignant, l'élève apprend à créer une ambiance sonore et rythmique.

C2 - Interpréter des pièces musicales.

Avec l'aide de son enseignant, l'élève apprend à interpréter de courtes pièces vocales et instrumentales. Il tient compte des gestes de direction (fin, début et tempo).
Il utilise sa voix et quelques instruments simples.
Il apprend le vocabulaire musical qui est en lien avec la partition.

C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.

Avec l'aide de son enseignant, l'élève apprend le vocabulaire musical présent dans l'œuvre musicale. Il apprend à faire des liens entre ce qu'il a ressenti et l'œuvre entendue. Il apprécie des œuvres musicales d'hier à aujourd'hui.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la première année, l'élève développe les trois compétences avec l'aide de son enseignant.

Tout au long de la deuxième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31 octobre		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 5 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CS	Résultat inscrit au bulletin
Observations et évaluations de l'interprétation des courtes pièces musicales vocales ou instrumentales apprises.	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin.	<p>C1 Évaluation en groupe des petites créations sonores ou rythmiques.</p> <p>C2 Évaluation en groupe de l'interprétation des pièces musicales vocales ou instrumentales apprises.</p> <p>C3 Évaluation sous forme d'entrevue individuelle ou de groupe (discussion) sur ce que l'élève a reconnu (vocabulaire musical) ou ressentie (émotion) durant l'appréciation d'une œuvre musicale.</p>	Oui C1 C2 C3	<p>C1 Évaluation en groupe des petites créations sonores ou rythmiques.</p> <p>C2 Évaluation en groupe de l'interprétation des pièces musicales vocales ou instrumentales apprises.</p> <p>C3 Évaluation sous forme d'entrevue individuelle ou de groupe (discussion) sur ce que l'élève a reconnu (vocabulaire musical) ou ressentie (émotion) durant l'appréciation d'une œuvre musicale.</p>	Non	Oui C1 C2 C3

Spécialistes de 2^e cycle

Francis Laurent

Exigences particulières, matériel de base

Musique

Duo-Tang

Musique, 2^e cycle

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales.

En utilisant une démarche de création claire, l'élève apprend à créer une ambiance sonore, rythmique ou mélodique. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical proposé et étudié en classe ainsi que les moyens sonores et les éléments de technique exploitée.

C2 - Interpréter des pièces musicales.

L'élève apprend à interpréter des pièces de styles variés avec sa voix, sa flûte à bec et des percussions. Il commence à s'approprier le vocabulaire musical en lien avec la pièce et la technique instrumentale tout en suivant les règles de la musique d'ensemble et de l'enseignement collectif. Son interprétation contient des intentions claires et est en accord avec le texte musical.

C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.

L'élève utilise de plus en plus le vocabulaire relié à la musique et découvre des œuvres variées d'hier à aujourd'hui. À la suite d'audition d'œuvres, il repère et compare ce qu'il entend (vocabulaire musical étudié en classe) et ce qu'il ressent lors des appréciations. Il peut aussi associer l'œuvre à un contexte historique et social.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la troisième année, l'élève développe les trois compétences avec l'aide de son enseignant.

Tout au long de la quatrième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31 octobre		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 5 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
Interprétation vocale ou instrumentale	Non	Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique.	Oui	Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique.	Non	Oui
Pratique collective de l'élève à l'instrument ou à la voix.	Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin	Évaluation collective ou individuelle de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales	C1 C2 C3	Bilan des évaluations collectives ou individuelles de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales		C1 C2 C3
		Évaluation du vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales. Les évaluations peuvent être faites sous forme de discussions ou d'entrevue.		Bilan des évaluations sur le vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales. Les évaluations peuvent être faites sous forme de discussions ou d'entrevue.		

Spécialistes de 3^e cycle - Adaptation scolaire

Francis Laurent

Exigences particulières, devoirs et leçons, matériel de base

Musique

Duo-Tang

Musique, 3^e cycle

Compétences développées par l'élève

C1 - Inventer des pièces vocales ou instrumentales.

L'élève utilise de façon consciente chacune des étapes d'une démarche de création en utilisant sa voix, des instruments de percussion ou des instruments mélodiques. Sa réalisation démontre un rapport étroit entre les éléments du langage musical, les moyens sonores et les techniques exploités. Il crée de courtes ambiances sonores, mélodiques ou rythmiques. Il apprend à travailler en coopération et d'ajuster sa démarche.

C2 - Interpréter des pièces musicales.

L'élève s'approprie de plus en plus le contenu musical et la technique instrumentale tout en apprenant les règles de la musique d'ensemble (gestes de direction, tempo, nuances, fin, enchaînement). Son interprétation contient des intentions expressives et claires et est en accord avec le texte musical de la pièce choisie. L'élève respecte l'enseignement collectif de la musique et non individuel (soliste). Son interprétation est vocale ou instrumentale.

C3 - Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades.

L'élève explique de plus en plus avec un vocabulaire musical étudié en classe ce qu'il entend et ressent dans une œuvre musicale. À la suite d'activités d'audition, il repère des éléments du vocabulaire et est amené à les comparer d'un extrait à l'autre et y associer des traces d'ordre socioculturel. Il apprécie des œuvres d'hier à aujourd'hui.

Le programme de musique comprend trois compétences à développer.

Cependant, un seul résultat apparaîtra au bulletin.

Tout au long de la cinquième, l'élève développe les trois compétences avec l'aide de son enseignant.

Tout au long de la sixième année, l'élève devient de plus en plus autonome pour exécuter les tâches demandées.

Musique, 3^e cycle

Principales évaluations et résultats inscrits au bulletin

1 ^{re} étape (20 %) Du 27 août au 31 octobre		2 ^e étape (20 %) Du 3 novembre au 5 février		3 ^e étape (60 %) Du 9 février au 22 juin		
Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Y aura-t-il un résultat inscrit au bulletin?	Nature des évaluations proposées tout au long de l'étape	Épreuves obligatoires MEQ / CSS	Résultat inscrit au bulletin
Interprétation vocale ou instrumentale Pratique collective de l'élève à l'instrument ou à la voix.	Non Fait l'objet d'apprentissage, mais aucun résultat n'est communiqué à ce bulletin.	Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique. Évaluation collective ou individuelle de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales Évaluation du vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales. Les évaluations peuvent être faites sous forme de discussions ou d'entrevue.	Oui C1 C2 C3	Courtes créations d'ambiance sonore ou rythmique. Bilan des évaluations collectives ou individuelles de l'interprétation des pièces vocales ou instrumentales Bilan des évaluations sur le vocabulaire musical que l'élève a reconnu et de l'émotion ressentie lors des appréciations d'œuvres musicales.	Non	Oui C1 C2 C3